



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARVEYRES
DU 04 septembre 2023

Nombre de conseillers	18	Date de convocation	28 août 2023
En exercice	18	Date de la séance	04 Septembre 2023
Présents / Représentés	12 / 3	Heure de la séance	19h00
Votants	15	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	10	Président de séance	Bernard GUILHEM

MEMBRES DU CONSEIL	FONCTIONS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
GUILHEM Bernard	MAIRE	x		
WALTON Samuel	ADJOINT	x		
DONIS Nicolas	ADJOINT	x		
BELLOT Julie	ADJOINTE	x		
BOITEL Cécile	ADJOINTE	x		
REGOURD Emmanuel	CONSEILLER DELEGUE	x		
AVRILLAUD Cédric	CONSEILLER MUNICIPAL		x	
LAFON Daniel	CONSEILLER MUNICIPAL	x		
GAILLARD Isabelle	CONSEILLERE MUNICIPALE		x	
PEREZ Benoît	CONSEILLER MUNICIPAL			Pouvoir à Samuel WALTON
RIBEREAU Marie	CONSEILLERE MUNICIPALE	x		
COTHEREL Jean-Marie	CONSEILLER MUNICIPAL		x	
ROQUES Cynthia	CONSEILLERE MUNICIPALE	x		
DUBOIS Xavier	CONSEILLER MUNICIPAL			Pouvoir à Bernard GUILHEM
PERON Jean	CONSEILLER MUNICIPAL	x		
DESVIGNES Jacky	CONSEILLER MUNICIPAL			Pouvoir à Marie Hélène SAGE
SAGE Marie-Hélène	CONSEILLERE MUNICIPALE	x		
GERMON Michèle	CONSEILLERE MUNICIPALE	x		

SECRETAIRE DE SEANCE	Nicolas DONIS
-----------------------------	----------------------

Monsieur le maire demande à l'ensemble du conseil d'ajouter la délibération 2023-09-07 concernant le vote d'une subvention à une nouvelle association à l'ordre du jour. A l'unanimité, la délibération est ajoutée à l'ordre du jour.

2023-09-01 ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 3 JUILLET 2023 :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu du conseil municipal du 3 JUILLET 2023. Le compte rendu est annexé à la présente décision.

DECISION :

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision

VOTE : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

N° 2023-09-02 VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération 2023-04-02 portant sur l'adoption du compte administratif 2022 ;

Considérant la délibération 2023-04-04 portant sur le vote du compte de gestion 2022 ;

Considérant la délibération 2023-04-05 portant sur l'affectation du résultat 2022 sur le budget 2023 ;

Considérant le travail mené par la commission des finances ;

Considérant la délibération 2023-04-03 portant sur le vote des taux 2023 ;

Considérant la délibération 2023-04-06 portant sur le vote du budget primitif 2023 ;

Considérant la délibération 2023-05-08 portant sur le vote de la décision modificative 1 ;

Monsieur Le Maire explique la nécessité de procéder à quelques ajustements budgétaires notamment sur la section d'investissement. Aussi, il convient de compléter les crédits initialement accordés aux travaux de voirie. Le montant total des travaux est largement supérieur aux prévisions. Dans le même registre, le montant des travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public liés à la CAB doivent être augmentés. En contrepartie, le chapitre 45 est diminué.

Afin de garantir le confort des enfants, il est nécessaire de procéder à l'installation de climatiseurs dans l'école primaire et dans le restaurant scolaire appelle également une modification des inscriptions budgétaires.

Enfin, le chapitre 67 est mouvementé pour permettre l'annulation de titres émis à l'encontre de la Cali sur l'exercice 2020.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **Le vote de la décision numéro 2 au budget primitif 2023 comme présentée ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

VOTE : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

2023-09-03 DECISION DE REFACTURER LES VERRES NON REMIS PAR LES UTILISATEURS :

Monsieur le Maire explique que la collectivité a fait l'acquisition de verres réutilisables qu'elle met gracieusement à disposition des usagers qui sont notamment les associations. Pour diverses raisons, le nombre de verres rendus par les utilisateurs et souvent très inférieurs à celui mis à leur disposition. Aussi, afin de permettre à la collectivité de procéder à l'achat de nouveaux verres réutilisables Monsieur Le Maire propose que les verres non remis soient facturés 1 euro à l'utilisateur.

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'adopter la facturation de 1 euro le verre. Un titre de recettes sera émis à l'encontre de l'utilisateur ou l'association emprunteuse.

DECISION :

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision

Marie-Hélène Sage n'est pas favorable à cette décision, car peu de perte financière. Elle souligne la nécessité de remplacer les verres existants, qui ont maintenant plusieurs années.

VOTE : 15

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

POUR : 13

2023-09-04 : ADOPTION DE L'AMENAGEMENT DE LA DUREE DU PREAVIS RELATIF AU BAIL DE LA MAM LES PETITS BOUCHONS :

Monsieur le Maire présente la demande de la MAM des PETITS BOUCHONS. Sa Présidente a fait part de la volonté de l'Association de mettre un terme au bail qui nous lie pour diverses raisons notamment économiques. La durée du préavis définie par les termes du bail est fixée à 6 mois. Au regard des difficultés rencontrées par l'association, Monsieur Le Maire propose de réduire la durée du préavis à 3 mois. L'association devra donc quitter les locaux au 17 octobre 2023 et s'acquitter du montant du loyer jusqu'à cette date.

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'adopter la réduction du préavis à 3 mois au lieu de 6 mois.

DECISION :

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision

VOTE : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

2023-09-05 : VALIDATION DES MARCHES VOIRIES POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT POUR LA SECURISATION DE LA PLAINE DES SPORTS ET LA REALISATION DES TROTTOIRS RUE DE TILLEDE:

Monsieur le Maire présente les rapports d'analyse des offres produits par le cabinet AZIMUT, maître d'œuvre ; ces documents sont annexés à la présente décision.

En résumé les résultats des consultations s'organisent comme suit :

1/ SECURISATION DE LA PLAINE DES SPORTS :

- Une seule offre a été déposée ; il s'agit de l'offre de l'entreprise GMTP pour un total de 119 978.73 euros TTC ;

Monsieur Le Maire précise que la CALI a vivement souhaité cet investissement et a proposé d'apporter un soutien financier puisque ces infrastructures bénéficieront également aux structures enfance et jeunesse présentes sur le site. A titre indicatif, le montant de la participation de la Cali pourrait avoisiner 50 000 euros.

2/ REALISATION DE TROTTOIRS ROUTE DE TILLEDE :

- Deux offres ont été déposées :
 - LAURIERE → 94 287.60 euros TTC ;
 - FAYAT → 108 267.60 euros TTC.

Naturellement, l'offre de l'entreprise LAURIERE est retenue.

DECISION :

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision

Concernant la sécurisation de la plaine des sports, Monsieur le maire précise qu'à priori c'est la commune qui sera en charge des travaux et la Cali, apportera un soutien financier.

Nicolas Donis propose de fermer la plaine des Sports à certaines heures, même pour les piétons, afin d'éviter les incivilités nocturnes.

Monsieur le maire souhaite évoquer le devenir du forage au niveau du stade de foot, qui pourrait éventuellement servir de substitution pour l'arrosage de fleurs ou bornes de pompiers. Il demande à l'ensemble du conseil de réfléchir à une solution pour ne pas laisser ce forage à l'abandon.

VOTE : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

2023-09-06 DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les délégations du Conseil municipal à Monsieur Le Maire ;

Considérant les délégations aux adjoints au Maire ;

Monsieur Le Maire présente la liste des décisions prises dans le cadre des délégations :

numéro de la décision	objet
2023-06-12	De signer la commande WEB SAVOIRS PLUS pour des fournitures scolaires pour l'école maternelle. Le montant du devis s'établit à 1470.64 euros TTC
2023-06-13	De signer le devis AIR SN pour le dégraissage des réseaux d'extraction cuisine du restaurant scolaire. Le montant du devis s'établit à 816 euros TTC
2023-07-01	De signer le devis SOLINET pour le ménage estival de l'école élémentaire. Le montant du devis s'établit à 2 016 euros TTC
2023-07-02	De signer le devis FIRST STOP AYME pour la réparation du tracteur. Le montant du devis s'établit à 235.15 euros TTC
2023-07-03	De signer le devis SICAUD TP pour la fourniture de 15 tonnes de calcaire pour le terrain de pétanque. Le montant du devis s'établit à 1 116.00 euros TTC
2023-07-04	De signer le devis TABLEAU BLANC 24 pour l'achat d'un tableau blanc magnétique pour l'école maternelle. Le montant du devis s'établit à 323.94 euros TTC
2023-07-05	De signer le devis SFIC pour l'achat de 18m2 de dalles plafonds acoustiques pour le bungalow de l'école élémentaire. Le montant du devis s'établit à 472.32 euros TTC
2023-07-06	De signer la commande BRICO DEPOT pour l'achat de diverses fournitures pour les écoles. Le montant du devis s'établit à 251.70 euros TTC
2023-07-07	De signer les trois commandes SADEL pour l'achat de diverses fournitures pour les écoles. Le montant des commandes s'établit à 314.73 euros TTc, 33.94 euros TTC et 84.34 euros TTC
2023-07-08	De signer la commande NUANCES UNIKALO pour l'achat de peinture pour les traçages demandés par l'école élémentaire. Le montant de la commande s'établit à 272.45 euros TTc.

2023-08-01	De signer la commande MANUTAN pour l'achat d'une separation pour les urinoirs de l'école élémentaire. Le montant de la commande s'établit à 169.75 euros Ttc.
2023-08-02	De signer la commande FROID CUISINE 33 pour d'un lave-vaisselle, d'un four et d'une fontaine à eau pour le restaurant scolaire. Le montant de la commande s'établit à 25 116.40 euros Ttc.
2023-08-03	De signer la commande IKEA pour l'achat de mobilier pour les écoles. Le montant de la commande s'établit à 480.97 euros Ttc.
2023-08-04	De signer le devis de GMTP pour la création d'un regard sur le réseau des eaux usées à l'école maternelle. Le montant de la commande s'établit à 5 907.00 euros Ttc.
2023-08-05	<u>CCAS</u> De signer le devis l'orchestre CHARLY MUSIC pour l'animation du repas des anciens du 27 août 2023. Le montant de la commande s'établit à 650.00 euros Ttc.
2023-08-06	De signer le devis ABI NOUVELLE pour l'achat de fournitures scolaires. Le montant de la commande s'établit à 156.26 euros Ttc.
2023-08-07	De signer les commandes SADEL pour l'achat de fournitures scolaires. Le montant des commandes s'établit comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Commande 2859043 → 52.38 euros TTC ; - Commande 2860017 → 21.41 euros TTC ; - Commande 2860002 → 152.65 euros TTC ; - Commande 2860001 → 125.81 euros TTC ; - Commande 2860003 → 91.00 euros TTC ; - Commande 2860015 → 41.97 euros TTC ;
2023-08-08	De signer le devis de GMTP pour la création la fourniture et la pose d'un bac à graisse pour le restaurant scolaire. Le montant de la commande s'établit à 7 131.60 euros Ttc.
2023-08-09	De signer le devis AQUITAINE GESTION EQUIPEMENT pour l'achat de fournitures d'entretien pour les écoles et le restaurant scolaire. Le montant de la commande s'établit à 637.75 euros Ttc.
2023-08-10	De signer les devis ABI pour l'achat de fournitures scolaires. Le montant des devis s'établit comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Devis A671-00021582 d'un montant de 24.85 euros TTC ; - Devis A671-00021581 d'un montant de 98.88 euros TTC ; - Devis A671-00021580 d'un montant de 73.62 euros TTC ; - Devis A671-00021583 d'un montant de 430.12 euros TTC ;
2023-08-11	De signer le devis HAZERA pour la réparation de la SEAT. Le montant du devis s'établit à 311.65 euros.

2023-08-12	De signer le devis AXIMUM pour l'achat de panneaux pour la vidéoprotection Le montant du devis s'établit à 460.22 euros.
2023-08-13	De signer le devis SUEZ pour le passage flexitrace dans le reseau EU du restaurant scolaire. Le montant du devis s'établit à 360 euros.
2023-08-14	De signer le devis MANUTAN pour l'achat de miroirs pour les sanitaires de l'école élémentaire. Le montant du devis s'établit à 241.13 euros.
2023-08-15	De signer la commande BRICO DEPOT pour l'achat de 4 ventilateurs pour l'école élémentaire. Le montant du devis s'établit à 199.60 euros.
2023-08-16	De signer la commande GUSS GOURMAND, traiteur pour le repas des anciens. Le montant du devis s'établit à 3 300.00 euros
2023-08-17	De signer la commande LYRECO, pour l'achat de papier A4 pour la mairie. Le montant du devis s'établit à 450.56 euros.

**les montants sont exprimés en TTC*

Le conseil municipal prend acte des décisions.

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARVEYRES****DU 04 septembre 2023**

Nombre de conseillers	18	Date de convocation	28 août 2023
En exercice	18	Date de la séance	04 Septembre 2023
Présents / Représentés	12 / 3	Heure de la séance	19h00
Votants	13	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	10	Président de séance	Bernard GUILHEM

MEMBRES DU CONSEIL	FONCTIONS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
GUILHEM Bernard	MAIRE	x		
WALTON Samuel	ADJOINT	x		
DONIS Nicolas	ADJOINT	x		
BELLOT Julie	ADJOINTE	x		
BOITEL Cécile	ADJOINTE	x		
REGOURD Emmanuel	CONSEILLER DELEGUE	x		
AVRILLAUD Cédric	CONSEILLER MUNICIPAL		x	
LAFON Daniel	CONSEILLER MUNICIPAL	x		
GAILLARD Isabelle	CONSEILLERE MUNICIPALE		x	
PEREZ Benoît	CONSEILLER MUNICIPAL			Pouvoir à Samuel WALTON
RIBEREAU Marie	CONSEILLERE MUNICIPALE	x		
COTHEREL Jean-Marie	CONSEILLER MUNICIPAL		x	
ROQUES Cynthia	CONSEILLERE MUNICIPALE	x		
DUBOIS Xavier	CONSEILLER MUNICIPAL			Pouvoir à Bernard GUILHEM
PERON Jean	CONSEILLER MUNICIPAL	x		
DESVIGNES Jacky	CONSEILLER MUNICIPAL			Pouvoir à Marie Hélène SAGE
SAGE Marie-Hélène	CONSEILLERE MUNICIPALE	x		
GERMON Michèle	CONSEILLERE MUNICIPALE	x		

SECRETAIRE DE SEANCE	Nicolas DONIS
-----------------------------	----------------------

2023-09-07 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame BOITEL rappelle l'état des subventions de fonctionnement accordées aux associations.

L'objet de cette décision concerne essentiellement la nouvelle association « FESTAS D'ARVEYRES ». L'objectif de cette association réside essentiellement dans la mise en œuvre d'animation au sein du village. Aussi, les différentes propositions de manifestations seraient les suivantes :

- La Fête d'HALLOWEEN le 31 octobre 2023 ;
- Le Téléthon le 10 décembre 2023 ;
- Le trail de 10 km au printemps 2024 ;
- La fête locale à la rentrée 2024.

Naturellement, cette liste n'est ni contractuelle, ni exhaustive.

Afin de répondre à certaines obligations légales et pour procéder à l'acquisition de divers matériels, l'association sollicite le budget de la commune pour le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 euros.

Monsieur Le Maire propose de passer au vote.

ASSOCIATION	SUB FONCT	SUB EXCEP	N-1	VOTE	OBSERVATIONS
auberge du cœur			200	200	délibération 2023-04-07
jeunes sapeurs pompiers			200	200	délibération 2023-04-07
anciens combattants			300	200	délibération 2023-04-07 + achat sono par la collectivité
ACCA			700	700	délibération 2023-04-07
ASPA			900	900	délibération 2023-04-07
FOYER RURAL			1000	1000	délibération 2023-04-07
COMMANDERIE			2000	2000	délibération 2023-04-07
la boule arveyraise			300	300	délibération 2023-04-07
ATSA			500	300	délibération 2023-04-07
AUTOUR DE L'ECOLE			200	200	délibération 2023-04-07
CME			3000	500 + 2000	délibérations 2023-04-07 +2023-07-06
FCCL			7300	4800	
ASA ARVEYRES GENISSAC			5 500.00	5 500	délibération 2023-04-07
COLLEGE ST JOSEPH				50	Délibération 2023-04-14
FESTAS ARVEYRES				1 500	Délibération 2023-09-07
total des subventions accordées				20 350	
total inscrit en réserve				650	
prévision budgétaire à l'article 6574				21 000	

DECISION :

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente répartition des subventions et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE : 13**CONTRE : 0****ABSTENTION : 0****POUR : 13****Tour de table :**

-Le maire souhaite évoquer

- L'installation de la Nouvelle Gendarmerie à Libourne, qui pourra être que bénéfique à Arveyres.
- La venue également du Président de la CALI et Vice Président récemment pour l'extension de l'ASLH d'Arveyres qui sera à priori finit en 2025, le choix a été porté sur un préfabriqué de qualité supérieure.
- La salle Omnisport du collège va être proposé aux associations arveyraises. Une visite des conseillers municipaux est prévue en octobre. Cynthia Roques souhaiterait savoir si cette salle va être chauffée.

Le maire souligne le fait qu'il faudra un nouveau conseil municipal avant fin octobre afin de voter une convention tripartite avant la commission prévue en novembre.

-Samuel Walton informe l'ensemble du conseil, de la visite d'un deuxième architecte concernant les travaux de la salle des fêtes du Bourg.

Nicolas Donis évoque la rentrée de 144 élémentaires et 58 maternels aux écoles d'Arveyres.

Nouveauté cette année, la salle de la garderie a été permutée dans le nouveau préfabriqué, ce qui permet un accès direct pour les parents. Le problème de l'évacuation de l'école maternelle est un souci réglé en partie, il reste la mise en place d'un bac dégraisseur.

Froid Cuisine est l'entreprise qui a été retenu pour le changement du lave-vaisselle, four et fontaine à eau. Ils s'occupent de l'installation et du service après-vente. Pour le four passant de gaz à électrique, un électricien doit intervenir afin de modifier le tableau électrique.

Il souhaite également évoquer le souci des stationnements sur les trottoirs, ainsi que les voitures « ventouses ». Il propose de remettre à jour la verbalisation électronique. Le maire explique qu'uniquement certains adjoints et l'ASVP maîtrisent l'utilisation de cet outil. Nicolas Donis précise que cela doit concerner l'ensemble des adjoints et qu'une carte va être demandé pour chaque personne ayant le droit d'utiliser l'outil de verbalisation.

Cynthia Roques demande pourquoi la lumière au niveau du collège est constamment allumée. Le maire précise que le collège dépend du département, mais que cela n'agit pas sur le réseau car issu des panneaux photovoltaïques. Marie-Hélène informe qu'il n'y a pas de lumière rue de Peytot, depuis l'orage du 15 août dernier.

Michèle Germon rappelle le souci de l'alarme du magasin LIDL qui sonne encore. Le maire pensait que le souci était réglé, il va en informer la personne en charge de ce désagrément.

La séance est levée à 20h15.

